

Société Colombophile

UNION 1506 MONT-SAINT-GUIBERT

Itinéraire 2025

Site internet : <https://www.union1506.be/>



Itinéraire 2025 Mont Saint Guibert

		VITESSE SAMEDI		PETIT 1/2FOND	GRAND 1/2FOND	FOND	GRAND FOND
Jour	Date	VENDREDI		JEUDI	JEUDI	MERCREDI	LUNDI
Sa	29-mars	Momignies					
Sa	05-avr	Momignies	Soissons				
Sa	12-avr	Momignies	Soissons				
Sa	19-avr	Momignies	Soissons				
Sa	26-avr	Laon	St-Soupplets				
Sa	03-mai	Momignies	Soissons	Melun			
Sa	10-mai	Laon	St-Soupplets	Toury			
Sa	17-mai	Momignies	Soissons	Lorris	Vierzon DH		
					Chalons s/Saone AWC		
Sa	24-mai	Laon	St-Soupplets	Toury	Bourges I V+Y		
Sa	31-mai	Momignies	St-Soupplets	Lorris	Sancoins	Limoges I V	
Sa	07-juin	Momignies	Soissons J25	Toury	Argenton I V+Y	Valence V	
Sa	14-juin	Momignies	Soissons	Lorris	Bourges II V+Y	Cahors V	
Sa	21-juin	Laon	St-Soupplets	Lorris	La Souterraine V+Y	Valence II V+ Y	
Ve	27-juin						Agen V+Y
Sa	28-juin	Laon	St-Soupplets	Toury	Vierzon	Tulle V+Y	
Ve	04-juil						Barcelone V
Sa	05-juil	Momignies	Soissons	Lorris	Bourges III V+Y	Limoges II V+Y	
Sa	12-juil	Laon	St-Soupplets	Toury	Sancoins	Souillac V+Y	Brest
Ve	18-juil						Marseille V
Sa	19-juil	Momignies	Soissons	Lorris	Argenton II V+Y		
Ve	25-juil						Narbonne V+Y
Sa	26-juil	Momignies	St-Soupplets	Toury	Argenton III V+Y	Libourne V+Y	
Ve	01-août						Perpignan V
Sa	02-août	Laon	St-Soupplets		Bourges IV V+Y+P	Aurillac V+Y	
Sa	09-août	Momignies	Soissons	Lorris	Vierzon		
Sa	16-août	Laon	St-Soupplets	Toury	Argenton IV VY+P		
Sa	23-août	Momignies	Soissons	Lorris	La Ferte St Aubin		
Sa	30-août	Laon	St-Soupplets	Toury	Argenton V VY+P		
Sa	06-sept	Momignies	Soissons	Melun			
Sa	13-sept	Momignies	Soissons		Bourges V VY +J		
Sa	20-sept	Laon					
Sa	27-sept	Laon					

Chers Amis Colombophiles,

Tout d'abord, nous espérons que vous et votre famille êtes en bonne santé.

Voici enfin le temps de vous présenter l'itinéraire de notre société.

En concertation avec les amateurs qui ont participé aux enlogements en 2020,2021,2022,2023 et 2024, la majorité des amateurs désirent continuer l'enlogement sur rendez-vous en 2025.

(Obligation d'enloger sur rendez-vous pourquoi cette obligation, la décision suivante a été prise : → les amateurs doivent informer les bureaux d'enlogement du nombre de pigeons qu'ils souhaitent enloger → les sociétés doivent alors, 1 jour avant l'enlogement, communiquer le nombre de pigeons enlogés via RFCB-Admin → donner aux transporteurs la possibilité de savoir combien de paniers devront être transportés et quel moyen de transport est le plus adapté au ramassage.)

*La prise de rendez-vous pour les enlogements peut s'effectuer via le site internet de la société : <https://www.union1506.be> ou par courriel : mont.st.guibert@union1506.be ou par **téléphone au 0473.92.12.58.***

Pour effectuer l'organisation des rendez-vous, nous demandons aux amateurs de réserver 1 jour avant l'enlogement, avant 9h30. Le jour de l'enlogement dès 13 heures nous communiquerons les heures de passage via courriel ou sms ou téléphone.

Pour la bonne marche des enlogements nous invitons les amateurs à respecter scrupuleusement les heures d'enlogement qui leur seront communiquées.

*Les amateurs se présentant pour enloger sans rendez-vous, devront attendre la **fin de l'enlogement** pour pouvoir enloger, s'il reste du temps disponible avant le passage du camion.*

Le Président et le comité Union 1506.

Zones de participation :

Considérant la libre circulation en Wallonie accordée, depuis la saison dernière, aux amateurs wallons à partir des concours de grand demi-fond ;
Que cette décision innovante ait été acceptée par tous et n'a soulevé aucune remarque,
Que la plupart des problèmes rencontrés par le comité provincial au niveau des amateurs, des relations entre sociétés ou ententes sont liés à la zone de participation et à l'application de la réglementation,

Les membres du comité EPR ont examiné la possibilité de supprimer ou d'élargir fortement les zones de participation des sociétés ou donc des ententes.

Cette réflexion se fonde sur :

- La diminution du nombre d'amateurs ;
- Les disparités géographiques de région à région lorsque la zone est calculée en communes partielles (certaines communes étant plus étendues que d'autres) ;
- L'aspect arbitraire de la fixation d'un rayon kilométrique ;
- Le manque de sportivité qui, pour une raison ou une autre, pousse amateurs et dirigeants à éliminer de la zone de participation certains amateurs ;

Sur base de ces éléments **le comité EPR** vous informe de la modification d'application pour la saison 2025 :

Pour le petit demi-fond :

Une commune dans la province de Namur.

Pour la vitesse :

Un rayon de 20,00 kms par société pour tous les concours. Ce rayon est calculé à partir de l'église la plus proche du local colombophile. (Eglise de Mont Saint Guibert) +50 38 02.0N /+04 36 38.0E

Zone de participation : 20.0Km, 1 commune limitrophe avec la province de Namur-Aisne-en-Refail, Gembloux, Grand-Leez, Hoeilaart, Ligny, Ottenburg, Overijse, Sombreffe.

La somme des rayons de participation constitue la zone de participation générale des ententes/groupements

Les rayons de participation doivent être déterminés en kilomètre « entier ».

***Pour pouvoir enloger le certificat de vaccination est indispensable,
Aucune dérogation possible.***

Tous les pigeons enlogés doivent faire partie soit de la liste au colombier ou soit de la liste de couplage de l'amateur, tout pigeon non muté sera refusé à l'enlogement à la suite d'un contrôle automatique géré par le master pass et le serveur RFCB.

Instructions principales

Le règlement RFCB et le règlement sportif EPR Hainaut Brabant Wallon sont d'application.

Règles d'application pour les enlogements

L'ordre d'inscription des pigeons se fait sous l'entière responsabilité de l'amateur. La préinscription de l'ordre d'enregistrement (« pré-désignation ») des pigeons est autorisée aux conditions suivantes :

- *La pré-désignation doit être effectuée avec un appareil approuvé par la RFCB.*
- *L'organisateur du concours doit explicitement préciser dans les instructions du concours quels types d'appareils sont compatibles avec la pré-désignation*
- *Si un pigeon pré-désigné est absent lors de l'enlogement, tous les pigeons suivants avancent d'une position dans l'ordre d'inscription.*

Si un pigeon est enlogé sans avoir été pré-désigné, il sera placé sur la liste d'inscription après tous les pigeons pré-désignés.

Après un couplage d'urgence avec un appareil club classique le code du pays de la bague d'identité indique « 00 ». En cas de couplage d'urgence, L'amateur est tenu de régulariser ce pigeon avant son prochain enlogement moyennant la procédure normale de couplage. À défaut, le pigeon ne pourra pas être repris dans le résultat. En cas de récidive, en plus du non-classement, une amende de 25 EUR/pigeon devra être payée à la RFCB.

En Petite Vitesse et Grande Vitesse et Petit demi-fond

- **CONCOURS PRINCIPAL : Vieux et yearlings confondus en un seul classement.**
- **Organisation d'un doublage gratuit reprenant les vieux et les yearlings**
 - Appareil : 1 euro – propriétaire : 50 cents – électronique : 50 cents – frais : 10 cents
 - Résultat : 1 euro
 - **Aucun pigeon supplémentaire n'est accepté.**
- **Momignies du samedi : 85 cents.**
- **Vitesse du samedi Soissons et Laon : 95 cents St-Souplets : 1€ + doublage gratuit S3 & Entente des 7**
- **Petit demi-fond + Petit Club + Interprovincial + doublage wallon, le montant pour le frais de port 2025 par pigeon passe de 1,40€ à 1,50€. Ce prix doit être demandé par TOUTES les sociétés. Dans ces 1,50€, le transport est de 1,35€, la classification et administration est de 0,10€ et 0,05€ pour le doublage.**
- Grand demi-fond : 25 cents + doublage régional gratuit.
- Fond à partir de 600 km : 25 cents + doublage régional gratuit
- **Semi National_ AWC_Z. W_ EPR_ PROVINCIAL : 25 cents**
Doublage facultatif : Union Brabançonne voir avec les organisateurs
- **Les amateurs ayant enlogé à Mont Saint Guibert et ayant une adresse internet, peuvent à leur demande recevoir le résultat, veuillez communiquer votre adresse email en début de saison.**

Bulletins d'enlogement

Les bulletins sont distribués au prix de 5 cents, ils sont disponibles sur le site internet de la société : <https://www.union1506.be>

Retenue

7% augmentés de 1% en cas de lâcher retarder.

Contrôle

Suppression de la bague en caoutchouc sur les concours nationaux et internationaux en 2025 à la suite de la pandémie « Covid-19 » (l'amateur a encore la possibilité de demander facultativement une bague en caoutchouc lors de l'enlogement)

- Les appareils mécaniques ne seront plus acceptés en 2025 en tant que constatation principale pour les concours nationaux

Constatations électroniques

Sont autorisées sur tous les concours, suivant le règlement sportif national.

Utilisation du Pass Box suivant instruction de la RFCB, la société enlogera uniquement avec 2 masters pass, et les appareils compatibles avec ce master pass.

Lâchers

- Vitesse Belgique & France du samedi : Brabant Wallon secteur 3 ;
- Au-delà de Paris : PETIT CLUB
- Grand demi-fond et Fond : selon décision des organisateurs.

Annonce des pigeons

Art. 101 Annonces

Pour tous concours (inter)nationaux, tous les pigeons suivants constatés doivent obligatoirement être annoncés par un moyen de communication à son bureau d'enlogement ou via une plate-forme d'annonce acceptée par la RFCB :

- **Le premier pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les 15 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)**

- **A partir du deuxième pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les 30 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)**

Les annonces pour les concours mentionneront le numéro exact de la bague d'identité (7 chiffres + 2 chiffres de l'année)), l'heure de constatation (en h, min, sec), l'heure d'annonce (en h, min, sec), la contremarque éventuelle dans l'aile et le nom de l'amateur. Si l'heure de la constatation n'est pas reprise en h, min, sec, le pigeon sera classé à l'heure exacte de la constatation (en h, min, sec) plus 1 minute. Au cas où une ou plusieurs de ces autres conditions ne sont pas remplies, le pigeon sera déclassé.

Les annonces pour les concours nationaux de fond et les concours internationaux de grand fond mentionneront l'heure de constatation (en h, min, sec), l'heure d'annonce (en h, min, sec), la contremarque éventuelle dans l'aile et le nom de l'amateur.

Si les délais respectifs de 15 minutes (pour le premier pigeon par catégorie), ou de 30 minutes (pour tous les autres pigeons) ne sont pas respectés, le pigeon sera classé à l'heure d'annonce de ce pigeon. Si aucune annonce n'est effectuée, toutes les constatations dans la même catégorie (et dans ses doublages) de cet amateur seront annulées.

ANONS.be est le nouveau site Web d'enregistrement des annonces

Pour le bon déroulement des concours, il est obligatoire d'annoncer la totalité des pigeons constatés, soit sur AnOns ou via téléphone et ce pour vérifier si les concours sont terminés.

Annonces chez Victor Léglise



0473 /92.12.58

Cotisations

La cotisation, fixée à 15 euros, pour tous les championnats doit être payée **avant le 15 juin 2025**

Championnat réservé aux membres en ordre de cotisation

Les Championnats seront organisés par catégorie : Championnat Vieux, Championnat Yearlings et Championnat pigeonneaux et ce du 30 mars au 30 septembre.

**Championnat Vitesse aux plus de prix : 50-40-35-30-15-15-15-10-10-10-10-10-5-5-5-5-5.
(275€)**

**Championnat Vitesse aux 4 premiers marqués (4.3.2.1) : 35-25-15-15-15-10-10-10-10-10-10.
(165€)**

**Championnat Petit Demi-Fond aux + de prix : 50-40-35-30-15-15-15-10-10-10-10-10-5-5-5-5-5.
(275€)**

Championnat Petit Demi-Fond aux 4 premiers marqués (4.3.2.1) : 35-25-15-15-15-10-10-10-10-10-10 (165€)

Championnat Grand Demi-Fond Bourges à Limoges aux plus de prix :50-40-35-15-15-15-15-15-10-10-10-10-5-5-5-5-5. (275€)

**Championnat Grand Demi-Fond de Bourges à Limoges aux 4 premiers marqués (4.3.2.1) :
35-25-15-15-15-10-10-10-10-10-10 (165€)**

Championnat en Fond et Grand Fond à partir de Limoges aux plus de prix : 60-50-40-30-20-20-10-10. (240€)

Championnat Général au 6 premiers marqués par points (6.5.4.3.2.1) sur tous les concours organisés réservé aux membres en ordre de cotisation : 100-90-80-70-60-50-40-30-20-10-5.

TOTAUX CHAMPIONNATS : 2115 € + 555€

Les amateurs seront ristournés en fin de saison des frais émanant de l'enlogement des 2é et 5é pigeons marqués enlogés sur les concours de Agen Barcelone Marseille Narbonne et Perpignan.

Résultats. Pour qu'un résultat soit publié et compte pour le championnat, il faut au moins 3 amateurs

Règlement d'ordre intérieur Union 1506 Mont Saint Guibert

Saison 2025

1/ Pour être membre effectif, l'amateur doit se référer aux statuts de la RFCB. Il doit être en règle de cotisation société.

2/ Pour pouvoir être éligible à l'élection du comité et après s'être mis en conformité avec les statuts de la RFCB et du présent ROI, l'amateur doit avoir rentré sa liste au colombier dans la société et avoir enloger ses pigeons de manière régulière dans sa dite société.

3/ Tout membre tant sportif qu'effectif est sensé avoir pris connaissance des statuts de la RFCB et du règlement d'ordre intérieur et le devoir de s'y conformer.

*4/ Tout amateur qui par son comportement viendrait à perturber le bon déroulement des opérations d'enlogement et de rentrées des appareils ainsi que les réunions du comité et des assemblées générales se verra mis **à l'écart par un membre du comité et sera signalé à la RFCB**. Il en sera de même pour tout comportement violent ou insultant... Néanmoins les pigeons de l'amateur exclu pourront toujours être **acceptés**.*

Seul le comité directeur lors d'une assemblée générale extraordinaire, à laquelle l'intéressé est invité pour présenter ses moyens, pourra exclure la personne invitée.

5/ L'assemblée a le pouvoir de décision dans les matières qui engagerait la responsabilité de la société sur quelque plan que ce soit.

En cas d'erreur dans ce programme, le comité se réserve le droit de modification.

Le Comité Union 1506 Mont Saint Guibert.

Le Comité

Président

Tassoul Pierre

☐ 0477/34.16.35

Trésorier

Diels Gérard

☐ 0472 /74.59.81

Secrétaire

Verachtert Michel

☐ 0474/23.99.94

Vice-Président

Marit Christophe

☐ 0476/71.05.61

Trésorier Adjoint

Hannon Yves

☐ 0473/89.75.80

Secrétaire Adjoint

Eric Schellekens

☐ 0476 /01.13.82

Régleurs

Christophe Marit

Verachtert Michel

Bonne saison colombophile à toutes et tous !